

VŒUX DU PRÉSIDENT

Toute l'équipe du conseil d'administration de votre association vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2021, en espérant cette année pouvoir se réunir tous ensemble pour de nombreuses manifestations.

Je suis dans le regret de vous annoncer mon départ du quartier et de ce fait dans l'obligation de quitter mon poste de président.

Nous recherchons donc un remplaçant alors n'hésitez pas à déposer votre candidature.

Bien cordialement
Votre président d'association

Jérôme PEROCHEAU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Chères voisines, chers voisins, chers adhérents,

En ce début d'année 2021, il nous est encore impossible de nous réunir. Pour cela votre association vous propose de tenir son :

Assemblée Générale
le mardi 23 février 2021 à 20h30
en visioconférence au lien suivant:

<https://bit.ly/2XUJL3>

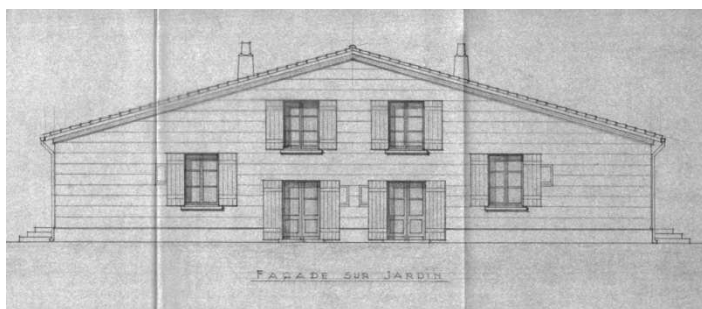
Question d'architecture – épisode 3

Les adhérents de l'association Clair-Logis, ouvriers de Floriac-Cenon vont solliciter les architectes bordelais Pierre Matthieu du Toit-Girondin (qui réalisera plus-tard les cités Carriet, Benauges, ou la Cité administrative) et Georges Vacheyrou qui signera l'ensemble du lotissement.

Ce dernier propose, certainement pour des raisons économiques, d'édifier des maisons jumelées et donc mitoyennes. A façade décalée ou en prolongement l'une de l'autre; ces dernières rappellent le dessin des maisons landaises de sa région d'origine.

Ce choix va procurer au quartier une identité architecturale forte.

Chaque logement comprend des équipements au-dessus des normes de l'habitat populaire de l'époque : cuisine avec évier et paillasse, hotte, WC avec chasse d'eau et tout à l'égout, cabinet de toilette avec douche, buanderie... Le grand luxe.



Extrait Plan type IV - 3 - octobre 1952



Photo prise à l'Ecomusée de Marquès

URBANISME SAUVEGARDE du QUARTIER

L'épopée menée depuis l'automne 2017, contre les promoteurs ayant trouvé l'Eldorado dans notre quartier, a trouvé son terme en décembre de cette triste année 2020.

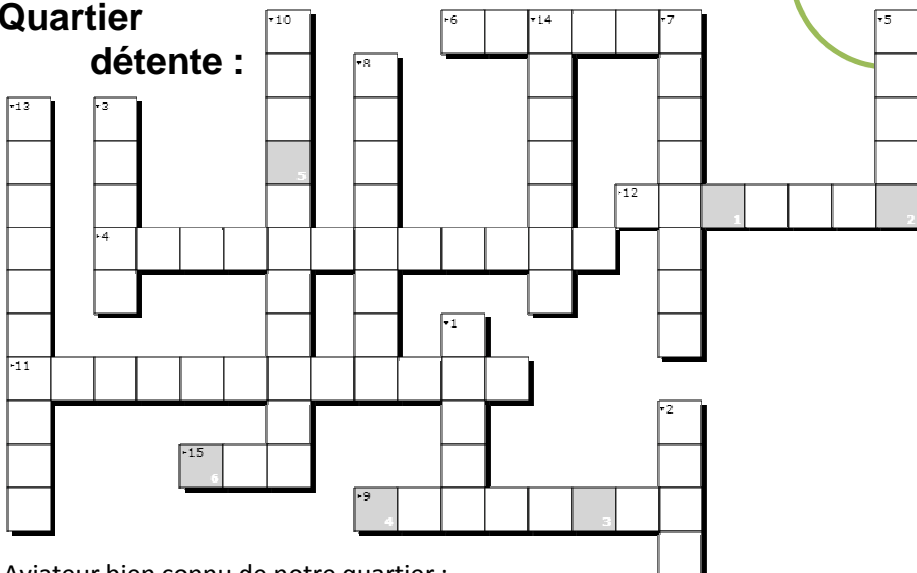
Le collectif Paix-Concorde et votre association, à la suite du rejet des recours contre les permis de construire CAPA et PICHET au Tribunal Administratif, avaient avec espoir porté l'affaire à la connaissance du Conseil d'Etat. Ce dernier a finalement corroboré les conclusions du rapporteur public de la première instance. Ces actions ont d'ailleurs généré l'ouverture d'une enquête judiciaire sur le conflit d'intérêt d'élus ayant participé au changement de PLU à leur avantage. Affaire à suivre...

Sans regret, et avec le soutien de nombre d'entre vous, nous nous réjouissons d'être allés au bout des recours possibles avec l'espoir que le quartier compris entre la côte de l'Empereur et la rue de la Paix, le long de l'avenue Cassagne, reste vivable pour tous, que l'on soit résident en maison individuelle ou nouvel arrivant en logement collectif.

Car les alertes portées sur un PLU pro-promoteurs sont toujours d'actualité. En densifiant la population de 300 logements supplémentaires dans ce secteur, comment assurer l'égalité d'accès aux écoles sans bouger leurs murs, alléger la pression du trafic tout auto et faire que l'espace public reste agréable à vivre et sécurise pour les enfants investissant la rue?

Mais forts de cette expérience, nous vous tiendrons informés des procédures inhérentes à la prochaine Révision du PLU pour que chacun puisse s'exprimer à temps en connaissance de cause.

Quartier détente :



Aviateur bien connu de notre quartier :



– ALLONS PLUS LOIN EN DEVENANT « QUARTIER REFUGE »

Les conditions sanitaires de l'année passée ne nous ont pas permis de mettre en œuvre les ateliers pédagogiques prévus avec la Ligue de Protection des Oiseaux dans le cadre de la convention « Plus de nature dans mon quartier ».

Mais ce n'est que partie remise et nous espérons vivement que ce printemps puisse voir s'organiser ces événements. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés !



Chemin faisant, les réflexions avec la LPO nous ont mené à la possibilité d'inscrire la placette de la rue Guynemer et peut-être l'ensemble du lotissement Clair-Logis au programme « Réseau refuge LPO ».

En quoi cela consiste ? 4 principes :

- ✓ Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages : reconstituer des haies libres, installer des nichoirs...
- ✓ Renoncer aux produits chimiques
- ✓ Réduire l'impact sur l'environnement : recycler ses déchets, économiser l'eau, favoriser son infiltration...
- ✓ Faire du Refuge LPO un espace sans chasse pour la biodiversité : à part les promoteurs, pas de chasseurs dans le quartier !

Bien entendu, dès que possible, nous diffuserons les dates de ces ateliers pour avoir le plaisir de se retrouver tous !

1. Chez nous on le dit Clair.
2. L'esprit y est même en dehors de la fin d'année.
3. On y fête les voisins.
4. La raclette est un bon de moment de...
5. Symbole emblématique de notre ville.
6. Après son extraction, elle est intemporelle.
7. Le meilleur moyen de réussir ensemble.
8. Septième mot de l'article architecture.
9. On le surfe ou on la boit, c'est au choix.
10. La notre est non lucrative.
11. Héritage non contagieux.
12. Dans le jeu il y en a 7.
13. Elles se créent de père en fils.
14. Ils égaient nos rues et squattent la place.
15. On l'est quand on habite ici.



LE LIEN DE CLAIR LOGIS

N°4 – Janvier 2021

Quartier actualité:

On parle de nous sur **france.3**
à 10min et 44secondes

Vous pouvez retrouver notre quartier dans le petit reportage tourné le samedi 28 novembre. Et définitivement nous ne sommes pas des bobos !

https://www.francetvinfo.fr/replay-jt/france-3/19-20/jt-de-19-20-du-samedi-28-novembre-2020_4175537.html

Changement d'adresse

Votre association change d'adresse.
En attendant vous pouvez nous écrire au
16 rue de la Concorde 33150 CENON

Envie de partir à l'«asso» du net

<http://lesvoisinsdeclairlogis.fr/>

ADHESION 2021

La campagne d'adhésion à votre association 2021 est lancée. Vous pouvez adhérer en nous renvoyant le bulletin papier ci-dessous ou via le site Helloasso en suivant le lien ci-dessous:

<https://www.helloasso.com/associations/association-les-voisins-de-clair-logis/adhesions/adhesion-2021>

Le BUREAU de l'association

Jérôme PEROCHEAU, *Président sortant*
Laurent PERADON, *Vice-Président*
Marjorie CARVEL, *Trésorière*
Jérôme BIZOUARD, *Vice-Trésorier*
Agnès LOTH, *Secrétaire*
Jean-Pierre DELAS, *Membre du bureau*
Mathieu HAPIOT, *Membre du bureau*

Nous restons à votre disposition.



Cenon, le 07 janvier 2021

Chers membres,

Nous vous invitons à participer à l'Assemblée Générale ordinaire, qui se tiendra le :

Mardi 23 février 2021 de 20h30 à 22 heures

Par visioconférence

Les adhérents sont invités à structurer sur les décisions suivantes :

- Approbation des procès-verbaux de l'AG ordinaire du 17/01/2020.
- Approbation des comptes 2020.
- Quitus aux administrateurs.
- Renouvellement du tiers sortant.
- Changement d'adresse du siège social.
- Lecture du rapport d'activités :
 - Activités 2020 (Ateliers LPO, place de quartier,...).
 - Etat des adhésions.
 - Dossiers juridiques.
- Lecture du rapport moral du Président.
- Questions diverses.

En cas d'absence, merci de bien vouloir nous retourner le pouvoir ci-joint complété.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Chers membres, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,
Jérôme PEROCHEAU.



BULLETIN D'ADHESION ANNUEL 2021

Association des propriétaires et résidents des quartiers Clair Logis 1 et 2 à Cenon.
Fondée en 2017, elle a pour but de maintenir et améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Nom _____ Prénom _____

Adhésion Renouvellement

Autre membre du foyer adhérent

Nom _____ Prénom _____

Adhésion Renouvellement

Si nouvelle adhésion, veuillez mentionner les renseignements ci-après:

adresse _____

téléphone _____

courriel _____

Je souhaite être tenu(e) informé(e) des projets et actions de l'association par:

PAPIER COURRIEL

Montant Adhésion annuelle: _____ nombre adhérent(s) _____ x10€

soit Montant total _____ €

Mode de paiement

CHEQUE ESPECES

chèque à l'ordre de "Les voisins de Clair Logis"

Adhésion annuelle valable du 01 janvier au 31 décembre 2021 inclus

date _____ signature _____

Coupon et règlement à retourner à l'association

"Les Voisins de Clair Logis"

16 rue de la Concorde 33150 CENON

<http://lesvoisinsdeclairlogis.fr>

<https://www.facebook.com/voisins.declairlogis.1>

contact@lesvoisinsdeclairlogis.fr



ASSEMBLEE GENERALE DU 23/02/2021

POUVOIR

Je soussigné (e) : Mme ou Mr

Donne pouvoir à Mr, Mme :

De me représenter et d'agir en mon nom et en ma qualité à l'Assemblée Générale du 23 février 2021:

Fait à Le

Signature